



Je n'en peux plus de cette vie

Par **Sissouvoyage**, le **15/05/2008** à **16:23**

Depuis quelques mois c'est la crise et je n'en peux plus, je veux divorcer

il est responsable d'un restaurant et d'un bar et rentre désormais tous les matins vers 5h du mat et ce week-end, 7h !!! Il travaille 7 jours / 7

il me dit que c'est le travail mais ses dépenses vont bon train ...

Il vient d'ailleurs de s'ouvrir un compte perso sur lequel il vient de virer 1.600 € depuis notre compte commun ce sans rien me dire je l'ai constaté sur mon relevé et n'ai pas eu l'occasion de lui en parler car il est parti en déplacement A-t-il le droit ? Il gagne le double de moi cela lui permet-il tout ?

Nous sommes mariés sans contrat et avons quelques biens immobiliers et il m'avance depuis toujours que ce n'est pas ormal si un jour on se sépare que j'ai droit à la moitié alors qu'il touche le double de moi et estime donc que plus devrait lui revenir !!!

Je pense qu'il me trompe (quelques SMS constatés sur son portable dont il me dit ne pas être de destinataire), ce week-end j'ai dû accompagner un de nos enfants aux urgences et il était injoignable alors qu'il était sensé travailler ...

Je lui parle de mon désir de divorcer depuis quelques temps déjà mais il rigole et ne m'en croit pas capable avançant que je suis intéressée par l'argent, que grace à lui j'ai la belle vie

je souhaite donc partir, quitter la région qui n'est pas la nôtre car je travaille dans la même société que lui et ce n'est pas envisageable de rester Mais je sais qu'à 40 ans il me sera difficile de retrouver un emploi

Merci de vos conseils, j'ai le moral à 0

Par **Marion2**, le **15/05/2008** à **16:57**

Si vous décidez de divorcer, le fait d'être mariée sans contrat vous donne droit à la moitié des biens acquis pendant le mariage (immobiliers ou autres)

Par **Sissouvoyage**, le **16/05/2008** à **15:12**

merci pour votre réponse mais je voudrai savoir si à ce jour où rien n'est encore entrepris il peut disposer de l'argent comme il le veut sans aucune explication ?
Car à ce rythme et vu son attitude il pourrait utiliser l'argent que nous avons de côté et en faire ce qu'il veut
Dois-je à mon tour agir comme lui et ouvrir mon propre compte ?

Merci

Par **Marion2**, le **16/05/2008** à **16:30**

Oui, vous pouvez ouvrir un compte à votre nom.
Ne pas oublier que si votre époux fait des dettes, vous en serez aussi responsable.
Je pense que vous devriez contacter dans les meilleurs délais un avocat afin de vous protéger qui vous donnera les démarches à effectuer pour vous protéger.
Bon courage